

12 octobre 1984 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Entretien avec la presse de M. François Mitterrand, Président de la République, à Saint-Jean-de-Luz, vendredi 12 octobre 1984.

QUESTION.- Monsieur le Président de la République, vous venez en quelque sorte de donner la preuve qu'on pouvait se promener Président de la République en 1984 en toute liberté dans les rues de Saint-Jean-de-Luz et sur le port.

- LE PRESIDENT.- ... de Bayonne, de Saint-Jean-de-Luz et bien d'autres petites cités du Pays basque j'en suis sûr.

- QUESTION.- Monsieur le Président, il y a tout de même le problème que vous connaissez, que vous venez d'évoquer pour beaucoup de gens ici, extradition cela signifie fin de l'asile politique, alors qu'est-ce que vous répondez à ceux qui pensent cela ?

- LE PRESIDENT.- Vous vous écarterez du sujet. Je l'ai expliqué longuement à Bayonne et je suppose que vous avez enregistré mes propos. Or je l'ai fait méthodiquement, ce n'est pas la peine de recommencer sur le même sujet. Le droit d'asile c'est un contrat. Dans ce contrat, toute personne qui demande asile à la France - et qui sera respectée y compris les Basques espagnols - doit se soumettre aux lois françaises. On ne peut pas servir du territoire français comme d'une plate-forme logistique pour mener une guerre contre les voisins avec lesquels nous entretenons des relations normales. Donc le droit d'asile n'est pas en cause. Dès 1979 les Basques espagnols militants, lutteurs qui se trouvent être en Pays basque français n'étaient plus considérés comme des réfugiés politiques. Ce n'est pas une décision que j'ai prise : c'est ainsi que la situation se trouvait. Et j'y ajoute que lorsque l'on mène une action violente, directe qui se traduit par des actes de sang, ce n'est pas acceptable pour la France. Je veux aussi que tous ceux qui vivent au Pays basque où je suis en cet instant, puissent se sentir en paix et qu'ils sachent aussi que la nation française n'est pas disposée à laisser déchirer par lambeaux ce qui doit être notre unité, que les gens doivent être protégés, respectés. C'est ce que j'ai voulu démontrer.\

QUESTION.- Monsieur le Président, comment réagissez-vous quand on vous parle de la notion de "département basque" ?

- LE PRESIDENT.- C'est une bonne notion, mais l'évolution de la situation montre que rien ne doit être fait qui puisse être interprété comme une sorte de concession qui serait aussitôt digérée, dévorée par ceux qui veulent toujours du maximalisme. Nous avons agi de telle sorte qu'à Bayonne, sous-préfecture, se trouvent concentrés des pouvoirs d'Etat, des pouvoirs régionaux, des pouvoirs départementaux comme nulle part ailleurs. J'ai développé toute une série de mesures considérables qui marquent que sur le -plan de l'enseignement, maternel, primaire, secondaire, supérieur, 7000 enfants apprennent le basque actuellement. A l'instant pendant que je me promenais le long du port cinq enfants étaient venus par curiosité à mes côtés. Je leur ai posé la question. Je leur ai demandé leur prénom, ici c'était Sandrine, l'autre passons ... et je leur ait dit : "Est-ce que vous apprenez le basque?" Les cinq m'ont dit oui £ c'était des petits enfants. Alors j'ai dit aux parents qui se trouvaient là : "donc on peut l'apprendre ?" C'est tout, la démonstration se trouve là.

- QUESTION.- Vous parlez souvent monsieur le Président de rapprocher les gens de la décision. Vous avez annoncé il y a maintenant deux ans des élections régionales et elles ne viennent pas ces élections, pour quelle raison ?

- LE PRESIDENT.- Monsieur Valette nous parlons pour l'instant de quelques sujets précis, concrets, limités. Vous n'avez pas du tout l'intention de me livrer à une sorte d'interview alors que je suis bien, ici, sur cette terrasse de ce café, sous les ombrages de ces platanes, au bar de la Marine avec des amis. On parlera politique un peu plus tard, une autre fois.\